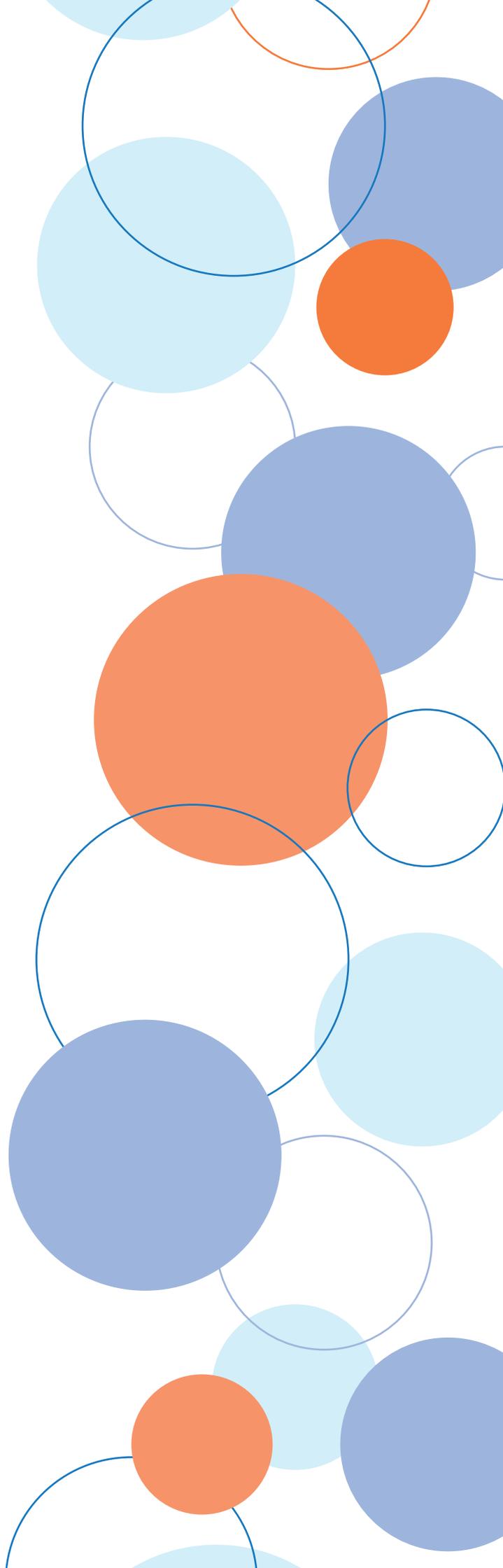




## Service d'aide au répit des aidants



# préambule

L'aidant est la personne qui vient en aide de manière régulière, à titre non-professionnel, pour accomplir une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap (source : Article 51 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement).

Aujourd'hui, on compte de 8,3 à 11 millions d'aidants en France. Les chiffres divergent, mais affichent un point commun : environ un 1 français sur 6 accompagne au quotidien un proche en situation de dépendance (source : baromètre 2017, Fondation April et BVA). Ce nombre va cesser d'augmenter au fil des années, puisqu'en 2030, 1 actif sur 4 sera aidant (source : DRESS).

Une stratégie nationale de soutien aux aidants a donc récemment été présentée par le gouvernement. Reposant sur 17 mesures, dont la création d'un congé de proche aidant dès janvier 2020, ou encore le lancement d'un plan national de renforcement et de diversification des solutions de répit ; cette politique publique met en évidence les enjeux de reconnaissance et d'accompagnement pour ces personnes.

Dans cette même dynamique, la Caisse Centrale MSA (CCMSA) soutient ses ressortissants à travers sa politique d'action sociale. Sur le modèle développé par la MSA Alpes du Nord depuis 2011, elle lance un premier appel à projet en 2011. Le but est de développer ce dispositif à toutes les caisses MSA : Bulle d'Air. Ce déploiement est une nouvelle fois renouvelé à l'occasion d'un nouvel appel à projet. À ce jour, la CCMSA soutient 8 caisses au moyen de ce dispositif.

Sur les territoires finistérien et costarmoricain, de nombreux dispositifs existent mais ne couvrent pas le territoire de manière égale donc ne permettent pas une réponse optimale aux besoins exprimés. Le manque de lisibilité est également notable.

C'est pourquoi la MSA d'Armorique répond favorablement à cet appel d'offre de la CCMSA, afin de développer le service de répit pour les aidants à l'ensemble de son territoire.

# Constat social

Concilier travail et aide familiale peut devenir un vrai parcours du combattant. Être aidant c'est consacré une partie de son temps à un proche et pour 75% d'entre eux, cette situation est facteur de stress et de fatigue.

Être aidant affecte tous les aspects de la vie. Pour 43% des aidants il est difficile de concilier leur rôle d'aidant avec leur vie personnelle et familiale. C'est également le cas pour la vie sociale, où des difficultés sont ressenties pour 41% d'entre eux. Cela impacte aussi leur vie professionnelle,

puisque 3 aidants sur 4 déclarent consacrer en moyenne 20h par semaine à la personne aidée. 44% d'entre eux posent d'ailleurs régulièrement des jours de RTT et de congés, non pas pour se reposer, mais pour aider leurs proches dépendants. L'activité d'aidant affecte par ailleurs la concentration et l'efficacité pour 72% des aidants.

À force de s'occuper de l'autre, l'aidant délaisse sa propre vie mais aussi sa propre santé, comme l'affirme 31% des sondés. Un dernier chiffre dramatique s'ajoute à cette liste : 30% des aidants meurent d'épuisement avant la fin de la maladie de la personne qu'ils aident. Il y a donc une réelle nécessité à mettre en place des solutions de répit.



## AIDES EXISTANTES

Il existe des aides financières, humaines ou techniques, mais elles sont peu connues des aidants. 73% des aidants reconnaissent avoir des difficultés à connaître l'ensemble des aides et des ressources mises à leur disposition.

Il est également difficile d'identifier les aidants et les aider. D'une part, l'aidant refuse dans de nombreux cas d'accepter son « rôle », invoquant qu'il s'agit d'une normalité. Il est l'enfant, le conjoint, le parent de la personne aidée, son action est donc légitime pour lui. Il ne mesure pas l'ampleur de son rôle. L'acceptation de ce rôle d'aidant demande un cheminement personnel et psychologique. D'autre part, accepter le fait d'avoir besoin d'aide est aussi une étape cruciale et difficile à surmonter pour l'aidant. Elle peut s'apparenter pour lui à un aveu de faiblesse. Il ne faut pas oublier que la contrepartie du dévouement à un proche peut être de s'oublier soi-même. Demander de l'aide n'est donc pas une évidence pour l'aidant.

Une autre part vient s'ajouter à cela : l'aspect financier. Cela peut être un frein pour l'aidant à demander de l'aide. Le montant du reste à charge demeure donc une question cruciale.



## PORTRAIT DE L'AIDANT



58% sont des femmes et 52% travaillent



86% aident un membre de sa famille, dont 41% un de leurs parents

34% viennent en aide à plusieurs personnes et 57% aident un proche dépendant à cause de la vieillesse



43% ont moins de 50 ans  
33% ont entre 50 et 65 ans  
24% ont plus de 65 ans

82% consacrent 20 heures par semaine en moyenne à leur(s) proche(s)



## PORTRAIT DE L'AIDÉ

67% vivent à leur domicile

21% sont en institution

14% vivent avec l'aidant



# Constat du territoire

Comme le reste de la France, le territoire Armorique, regroupant le département du Finistère et celui des Côtes-d'Armor, est touché par le vieillissement de la population.

Cependant, les deux départements affichent un taux de personnes de plus de 75 ans supérieur à la moyenne nationale : le territoire d'Armorique affiche un taux à 11,65% alors que la moyenne nationale s'élève à 9,3%. Ce phénomène

est amené à s'accroître. En termes de projection, près d'1 breton sur 3 serait senior en 2050, avec un vieillissement plus prononcé pour les Côtes-d'Armor et le Finistère.



Sur l'année 2015, l'INSEE et la DRESS ont considéré que 15% des Finistériens, de 60 ans et plus, étaient en perte d'autonomie, représentant ainsi 38 000 personnes. Ce taux serait de 15,7% en 2050. Cela représenterait donc 58 000 personnes en perte d'autonomie pour le Finistère, soit 20 000 personnes de plus. Il n'existe pas de mêmes projections pour les Côtes-d'Armor, mais nous pouvons imaginer une évolution similaire.

De plus en plus, la population vit à domicile jusqu'à un âge avancé, ce qui met en exergue la nécessité de prise en charge à domicile. En 2015, moins de 2% des 65-74 ans résidaient en institution. Cette part augmente avec l'âge, pour atteindre 21% parmi les 85 ans ou plus.

Sur les deux départements armoricains, un besoin d'aide au répit émerge donc. Le sujet est au cœur des préoccupations et les sollicitations sont nombreuses.

# Constat humain

La part grandissante de personnes âgées et dépendantes sur le territoire d'Armorique entraîne donc une part grandissante des aidants que ce projet Bulle d'Air souhaite soutenir.

Inspiré du « baluchonnage québécois », système de répit aux aidants de personnes atteintes de maladie d'Alzheimer, Bulle d'air se veut plus large en étoffant sa cible.

Ce service d'aide au répit concerne donc :



- Les aidants de personnes âgées dépendantes



- Les aidants de personnes en situation de handicap



- Les aidants de personnes en situation de maladie chronique

# Nos engagements

À travers Bulle d'Air, la MSA s'engage à fournir un service de qualité à l'ensemble des acteurs concernés.



## **Meilleure couverture du territoire en terme de répit aux aidants**

Bulle d'air est un service à la disposition de l'ensemble des habitants finistériens et costarmoricains, qu'ils vivent en agglomération ou en pleine campagne.



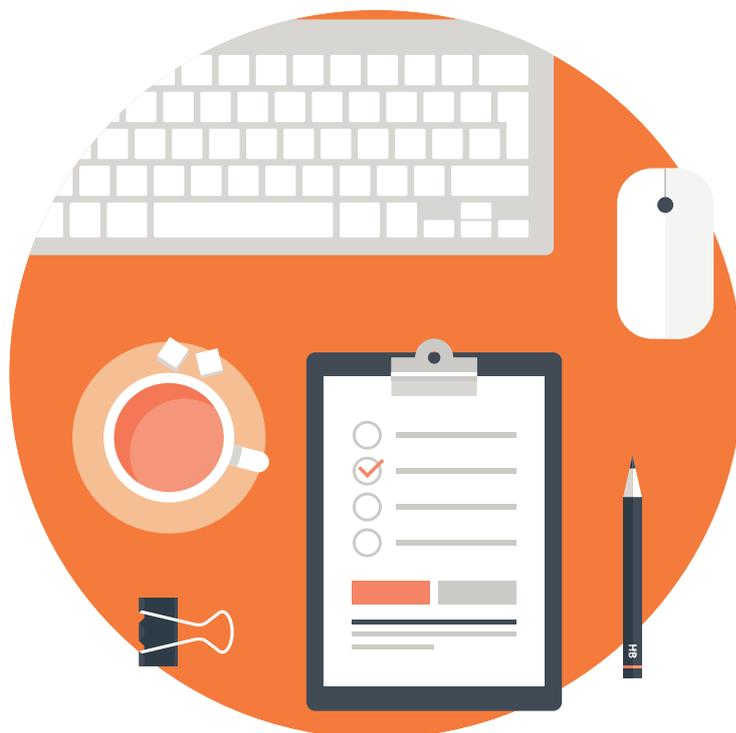
## **Offrir un service accessible au plus grand nombre**

Le dispositif Bulle d'Air poursuit l'objectif d'afficher un reste à charge le plus faible possible afin que ce service soit accessible au plus grand nombre.



## **Étendre cette aide à tous les systèmes de régimes**

Le dispositif Bulle d'Air couvre les ressortissants du régime agricole, mais également ceux du régime général et des régimes spéciaux.



# Comment ?

Les relayeurs sont les personnes qui prennent le relais de l'aidant pendant son absence, de jour comme de nuit.

Ils accompagnent la personne fragilisée dans les actes de la vie quotidienne :

- Présence sécurisante : compagnie, surveillance, conversation, etc.
- Stimulation de la personne à partir de ses intérêts et de ses capacités.
- Réponses aux sollicitations.
- Aide à la personne : aide aux déplacements, préparation et aide à la prise des repas, aide à l'habillage et au déshabillage, au lever et au coucher, aide à la toilette simple, etc.

- Petit entretien du lieu de vie : vaisselle, linge, ménage, etc.

Il complète ainsi les aides déjà existantes : aide ménagère, soins à domicile, portage de repas, etc. Le relayeur est là pour remplacer l'aidant, sans substituer les aides que possèdent déjà la personne aidée.



## LES ÉTAPES DE L'INTERVENTION



### 1 - Identification des aidants

La MSA et l'ensemble de ses partenaires territoriaux identifient les aidants ayant besoin de répit et les orientent vers le service Bulle d'Air de la MSA.



### 2 - Appel téléphonique

La famille prend contact avec l'association. Celle-ci recueille les renseignements essentiels et établit un pré-devis indicatif.



### 3 - Evaluation à domicile

Le responsable du service Bulle d'Air se rend au domicile de l'aidant en sa présence pour évaluer de façon personnalisée les besoins et remet à l'aidant un devis personnalisé. En fonction de la situation de l'aidé, un « protocole » pourra être établi, contenant les gestes de 1er soins à accomplir en cas de crises (épilepsie, etc).



### 4 - Réalisation de l'intervention

Le relayeur, sélectionné au préalable par l'association Bulle d'Air et validé par la famille, vient au domicile et effectue le remplacement de l'aidant.



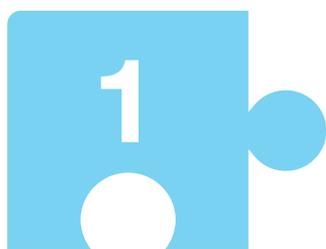
### 5 - Suivi et bilan

À l'issue de l'intervention, le service Bulle d'Air effectue un bilan avec l'aidant et le relayeur afin de s'assurer que l'intervention se soit bien passée et que le relayeur répond aux besoins de la famille.

Toutes ces étapes permettent la meilleure évaluation possible des besoins de l'aidant, afin de lui proposer une intervention adaptée et lui permettre de pouvoir vivre pleinement son répit. Le service Bulle d'Air permet également de s'assurer que l'aidant et/ou l'aidé bénéficie de toutes les aides auxquelles il a le droit.

# Nos atouts

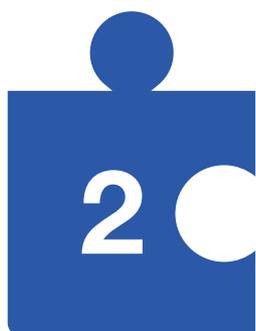
Le fonctionnement du dispositif ainsi que son portage par la MSA mettent en exergue de multiples atouts.



## OFFRIR UN SERVICE ACCESSIBLE ET ANCRÉ SUR SON TERRITOIRE

Le dispositif s'adresse à l'ensemble de la population du Finistère et des Côtes d'Armor. Que l'on vive dans une agglomération ou en pleine campagne, le service met à votre disposition chez vous un relayeur pour prendre en charge la personne que vous aidez.

Le service est simple, accessible et lisible. Vous avez un interlocuteur : la MSA, qui vous propose les services d'un relayeur, dont les compétences sont en adéquation avec vos besoins.

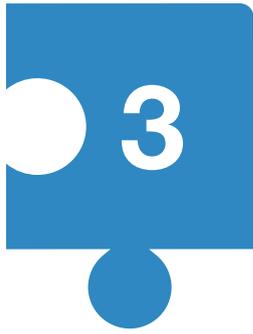


## UN SERVICE SOUPLE ET ÉVOLUTIF

Bulle d'air met à la disposition de la famille un relayeur qui remplace l'aidant lors de son absence auprès de son proche. Le remplacement de l'aidant se fait :

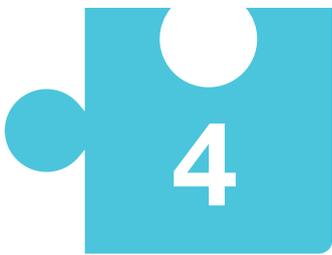
- à domicile
- 24h/24 et 7j/7
- ponctuellement ou de façon régulière
- de 3h minimum jusqu'à plusieurs jours consécutifs (avec un intervenant unique jusqu'à 48h)

Ce service à la carte permet de s'adapter au mieux aux besoins de l'aidant : qu'il ait besoin de 5h ou de 3 jours, l'aidant peut à tout moment avoir recours à ce service comme il le souhaite.



### CIBLER LES PERSONNES AYANT BESOIN DE CE SERVICE

Les services de la MSA et l'ensemble de ses partenaires territoriaux identifient les aidants ayant besoin de répit. Ils les informent de l'existence de ce dispositif et les orientent vers Bulle d'Air. C'est ensuite le responsable du service Bulle d'Air qui prend le relais en accompagnant l'aidant dans l'ensemble de ses démarches.



### ACCOMPAGNER LES FAMILLES DE FAÇON PÉRENNE, ADAPTÉ ET SÉCURISÉ

Le service Bulle d'Air est un dispositif pérenne porté par la MSA, qui a vocation à répondre de manière durable et adaptée aux besoins de la population. Dans le cadre du dispositif Bulle d'Air, une évaluation est établie afin de comprendre les besoins de la personne aidée et de trouver un relayeur dont les compétences seront en adéquation avec ces besoins. Le système est souple et s'adapte aux besoins de la famille : un répit en journée, de nuit, 24h/24 et 7 jours/7.



# Les moyens

MSA Services Armorique, association loi 1901 et filiale de la MSA d'Armorique, porte le dispositif Bulle d'Air.

Pour assurer la réussite du dispositif, des moyens sont alloués à la hauteur des enjeux.



## LES MOYENS HUMAINS

	2021	2022	2023
ETP			
Nombre de responsable de secteur répit à domicile	0,8	1,0	1,0
Nombre agent administratif	0,5	0,8	1,0
<b>TOTAL</b>	<b>1,3</b>	<b>1,8</b>	<b>2,0</b>

Dès le lancement du service, un responsable de service et une assistante administrative seront recrutés. Le ou la responsable aura en charge le pilotage du service, la réalisation des évaluations au domicile des familles, le recrutement des relayeurs et la communication du dispositif. Pour cela, elle sera assistée d'une assistante administrative.

Il est important de s'assurer que les compétences du relayeur soient en adéquation avec les besoins de la personne aidée. Dans le cadre du recrutement, le responsable du service Bulle d'Air assure donc que celui-ci détienne les compétences suivantes :



### Compétences techniques :

- techniques professionnelles (aide aux transferts, etc.)
- connaissance des enjeux et pathologies liées au vieillissement et au handicap
- connaissance des gestes de premiers secours et expérience de la gestion des situations d'urgence



### Compétences relationnelles :

- respect de la personne, de sa dignité et de son intégrité
- capacité de création d'une relation de confiance pour contribuer à l'autonomie physique, sociale et intellectuelle des personnes
- gestion des situations de tension, de conflit



### Autonomie, adaptation et responsabilités :

- capacité de prise d'initiatives
- organisation du travail en autonomie
- capacité d'adaptation
- capacité à faire face de façon pertinente aux situations d'urgence

Des formations sont également proposées aux relayeurs notamment pour les personnes les moins expérimentées. Que ce soit des formations sur les postures professionnelles, la communication avec les personnes dépendantes ou encore la bientraitance, ces formations ont pour but de prendre soin de la personne aidée.

Chaque relayeur est choisi par l'association Bulle d'air et proposé à la famille. Un relayeur ne peut être engagé sans l'accord et le choix de la famille au préalable. Ce choix appartient à la famille.



## CALENDRIER



communication auprès de nos partenaires



validation de la mise en place du dispositif Bulle d’Air par notre Caisse centrale



recrutement du responsable de service et de son assistante



recrutement des premiers relayeurs



lancement du service



## LA COMMUNICATION

### • Les cibles

- les particuliers
- les partenaires
- les élus MSA
- les salariés MSA

### • Le message

Faire connaître le dispositif Bulle d’air afin d’en faire profiter le plus de personnes possible.

### • Les vecteurs

- mailing
- dépliants
- affiches
- presse
- réseaux sociaux
- écran TV en agence



# Le financement



## LES PARTS

16,50 €/heure

01

Aides liées à l'emploi d'un salarié déclaré

exonération liée à la perte d'autonomie, pour les plus de 70 ans, ou déduction forfaitaire

02

Aides légales

APA, droit au répit, PCH, etc.

03

Aides des organismes de protection sociale obligatoires

MSA, etc.

04

Aides des organismes de protection sociale complémentaires

Alliance professionnelle, etc.

05

Autres aides extra légales

Plateformes de répit, communautés de communes, etc.

06

Crédit d'impôt

Déduction fiscale

6,30 €/heure

Dans l'objectif d'être accessible au plus grand nombre, le service Bulle d'Air optimise ses coûts afin que le coût de revient soit le plus faible possible. Il s'élève aujourd'hui à 16,50 euros de l'heure en moyenne, et il comprend le salaire du relayeur et les coûts de coordination Bulle d'Air.

Sur ce coût initial, l'aidant et l'aidé ont la possibilité de solliciter un ensemble d'aides, en fonction de leur profil.

Le reste à charge final affiché s'élève donc en moyenne à 6.30 euros de l'heure.

**"Le répit est essentiel, il permet de bien s'occuper de l'aidé"**

*Loïc Le Guilcher  
GRATH*

**"Les besoins de répit de la population des deux départements sont forts"**

*M<sup>me</sup> Le Crubière  
et M<sup>me</sup> Segalen  
CA MSA Armorique*

**"De nombreux aidants sont épuisés car ils n'ont aucune solution de répit"**

*M. Manchon  
Président de l'association des aidants du Finistère*

**"La demande est importante"**

*M<sup>me</sup> Mothrée  
CIAS de Saint-Brieuc*

**"Les besoins sont importants en terme de répit, et il n'y a pas d'offre"**

*M<sup>me</sup> Jeangeorge  
CLIC de Rostrenen*

**"C'est l'offre qui va créer la demande"**

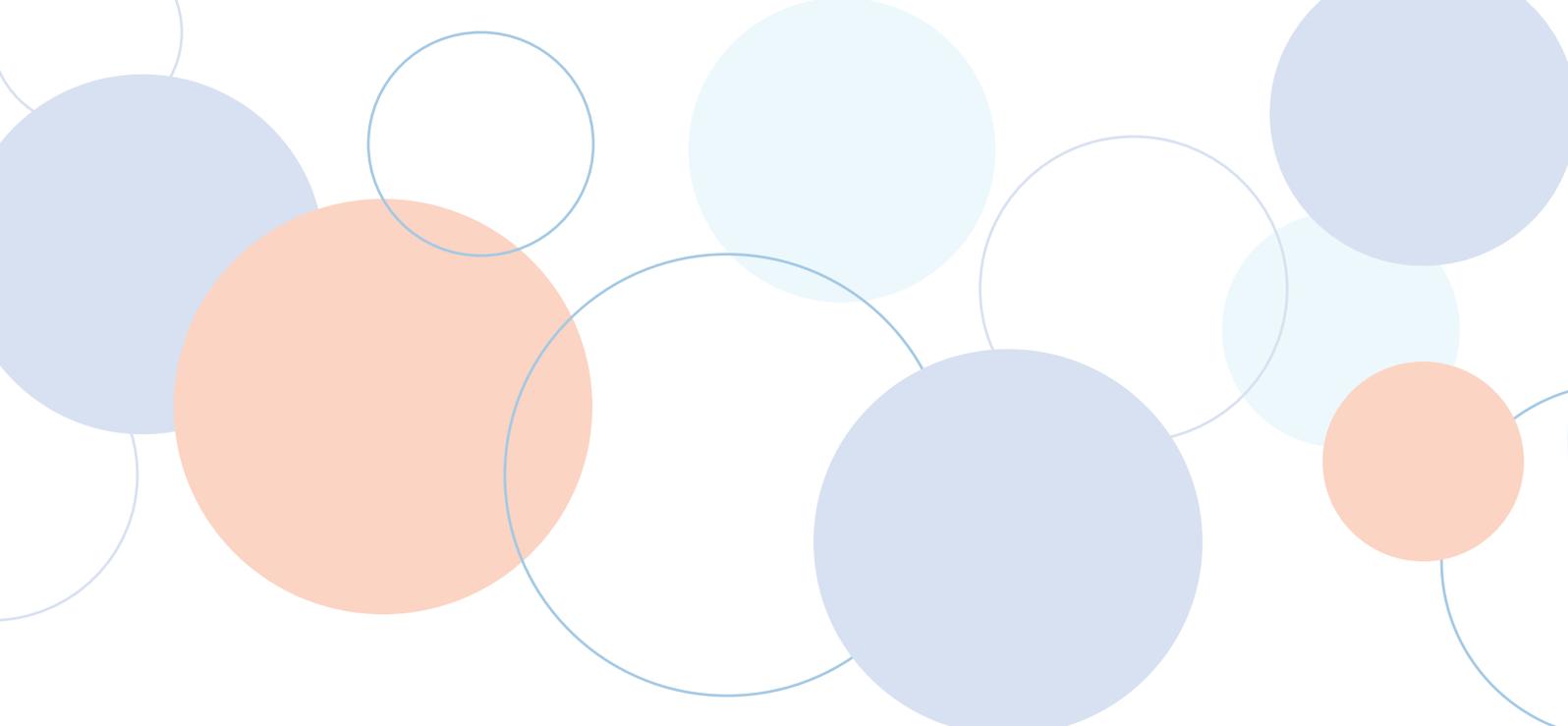
*Réseau gérontologique  
de Carhaix*

**"La problématique des aidants prend de l'ampleur, sans réponses adaptées"**

*Les assistantes sociales  
du pôle sénior  
de la MSA d'Armorique*

**"Ce dispositif à de l'avenir, il faut y aller !"**

*M. Labbé  
AGRICA*



# Contacts

## Christine MORVAN

[morvan.christine@armorique.msa.fr](mailto:morvan.christine@armorique.msa.fr)

02.98.85.79.44

06.72.87.13.83

## Dominique MORDELET

[mordelet.dominique@armorique.msa.fr](mailto:mordelet.dominique@armorique.msa.fr)

02.96.78.87.97

06.46.46.42.72